



ACCORD-CADRE REGIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES TPE ET LES PME
PAR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Entre

L'Etat,
représenté par le Préfet de la région Basse-Normandie, Préfet du Calvados

Et

La Région Basse-Normandie,
représentée par le Président du Conseil régional

Et

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) Basse-Normandie,
représentée par la Présidente régionale

Et

L'Association pour la gestion de la formation des salariés des petites et moyennes entreprises (AGEFOS PME) Normandie,
représentée par le Président régional

PREAMBULE

Dans le cadre du conseil supérieur de l'égalité professionnelle, Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, accompagnée de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes, a présenté les perspectives d'action du gouvernement en faveur de l'égalité professionnelle le 19 septembre 2014 : l'application des lois sur l'égalité professionnelle, l'accompagnement des entreprises, la mobilisation des acteurs locaux et la mixité des métiers.

La Ministre a rappelé la priorité donnée à l'application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et a appelé les partenaires sociaux à contribuer à la mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 dans l'ensemble des territoires.

Dans cette perspective, l'Etat en Basse-Normandie a la volonté de faciliter la mise à disposition auprès des entreprises, des moyens d'acquérir la culture de la mixité des emplois et de l'égalité professionnelle qui les conduira à s'impliquer de manière volontaire dans cette démarche de progrès. Il s'agit pour l'Etat de renforcer les démarches vertueuses de sensibilisation des TPE et PME conduites dans le premier accord-cadre régional 2010-2013. Aussi, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Basse-Normandie (DIRECCTE) et le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)/Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) de Basse-Normandie s'impliqueront en ce sens.

L'inégal accès des femmes aux différents métiers est souvent avancé pour expliquer les conditions plus difficiles qu'elles rencontrent sur le marché du travail. Certaines professions, socialement valorisées apparaissent encore largement occupées par les hommes. Plusieurs autres, exercées principalement par les femmes, cumulent différents handicaps, et sont aussi souvent moins rémunératrices et valorisent moins les cursus scolaires. La Région Basse-Normandie souhaite créer les conditions d'une évolution de l'orientation des filles, vers les filières et les métiers scientifiques et techniques, et des garçons vers les métiers à prédominance féminine, afin d'assurer une meilleure mixité des emplois et de réduire les inégalités professionnelles.

La valorisation et la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constituent deux axes privilégiés d'intervention de l'AGEFOS PME de Basse-Normandie, organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) et de la CGPME Basse-Normandie, organisation patronale, depuis leur création, dans le cadre de la lutte contre les inégalités d'accès face à la formation.

L'accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes confirme la volonté des partenaires sociaux d'intervenir sur cette question.

Cette stratégie d'intervention a été reprise de façon plus large et volontariste par l'accord collectif signé par la CGPME et les cinq confédérations de salariés en septembre 2004, qui prévoit une prise en charge financière d'actions de formation plus favorable pour certains publics.

Au cours de la période 2008-2010, les partenaires sociaux de l'AGEFOS PME de Basse Normandie ont franchi une nouvelle étape. Ils ont inscrit le thème de l'égalité professionnelle dans leur projet stratégique. Avec l'appui de l'Etat et du Fonds Social Européen (FSE), ils ont engagé leur réseau dans la promotion et l'accompagnement de projets spécifiques portés par les entreprises et des territoires sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. D'où la signature des accords cadre régionaux par la CGPME et l'AGEFOS PME 2010-2013 et 2015-2020.

Après 25 ans de services de proximité auprès des TPE et des PME et, depuis 10 ans, auprès des branches professionnelles et des réseaux d'entreprises, l'AGEFOS PME de Basse- Normandie accompagne plus de 4 500 entreprises soit 63 000 salariés dans leurs projets emploi-formation dans plus de 40 secteurs professionnels.

La Région Basse-Normandie contribue à valoriser les filières de formation pour une meilleure mixité des emplois dans le cadre des actions développées par le Service public régional de l'orientation (SPRO), le Service public régional de la formation professionnelle (SPRFP) et des partenariats engagés avec les branches professionnelles.

La promotion des femmes dans l'ensemble de l'activité économique constitue un aspect fondamental du dynamisme des entreprises et de la croissance dans les pays développés. C'est en ce sens que l'Etat, la Région, la CGPME et l'AGEFOS PME s'engagent en faveur de cet accord.

Ainsi, considérant,

- la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, du 1^{er} mars 2006 sur la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 et relative à la mise en œuvre du principe d'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail ;
- la loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle ;
- la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ;
- la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- la loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003, repris par l'accord général du 5 décembre 2003, relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle ;
- l'accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004, relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- l'accord collectif du 20 septembre 2004, relatif à la formation professionnelle entre la CGPME et les confédérations syndicales représentatives des salariés signataires de l'accord constitutif d'AGEFOS PME ;
- l'accord national interprofessionnel du 10 octobre 2006, relatif à la diversité dans l'entreprise ;
- l'accord-cadre national pour le développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les TPE et les PME par la formation tout au long de la vie, signé le 8 mars 2007 ;
- les orientations du programme opérationnel FSE 2014-2020 et leurs déclinaisons régionales ;
- le plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2013-2018 ;
- le protocole d'accord régional pour favoriser l'accès des femmes aux métiers du transport routier de marchandises et de voyageurs et de la logistique 2015-2020 ;
- l'accord-cadre régional pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du BTP 2010-2015 ;
- le protocole d'accord régional pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire 2012-2017 ;
- l'accord-cadre pour le développement du dialogue social en Basse-Normandie du 18 juin 2007.

ARTICLE 1

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les signataires s'engagent respectivement, dans le cadre de leurs compétences, à coopérer afin de promouvoir et de valoriser la mixité des emplois et l'égalité professionnelle auprès des entreprises adhérentes de l'AGEFOS PME Basse-Normandie et de la CGPME Basse-Normandie, par le développement des compétences et de la qualification en vue d'améliorer la performance et la compétitivité des entreprises.

Les objectifs de cet accord-cadre contribueront au développement du dialogue social dans les PME et TPE.

ARTICLE 2

OBJECTIFS DE L'ACCORD ET DU PLAN D'ACTION

L'accord vise à mettre en œuvre un plan d'action intégré au plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2015-2020 afin de :

1. Concevoir et/ou mobiliser des outils innovants en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
2. Développer la formation professionnelle des femmes faiblement qualifiées ;
3. Promouvoir le « Label Egalité » comme outil d'excellence et d'attractivité de la main d'œuvre au service du développement des entreprises et des territoires ;
4. Accompagner la démarche de labellisation auprès d'un panel significatif d'entreprises afin de contribuer au déploiement du label dans les PME et TPE ;
5. Communiquer sur les expériences réussies en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de démarche de labellisation afin de faciliter le développement de ces pratiques sur l'ensemble du territoire.

ARTICLE 3

PILOTAGE ET DECLINAISON DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action est piloté par l'AGEFOS PME avec le soutien de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)/Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) de Basse-Normandie et du Conseil régional de Basse-Normandie qui assureront la mobilisation, le cas échéant, de réseaux de partenaires régionaux, notamment de l'Afnor en vue d'actions institutionnelles ou opérationnelles.

Le concours du FSE pourra être mobilisé.

ARTICLE 4

PILOTAGE ET SUIVI DE L'ACCORD

Afin de permettre une mise en œuvre efficace et opérationnelle de cet accord, son suivi sera assuré par un comité de pilotage régional, constitué :

- du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou de son représentant ;
- de la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Basse-Normandie ou de son représentant ;

- du Directeur de la mission prospective, métiers, carte des formation de la Région Basse-Normandie ou de son représentant ;
- de la Présidente de la CGPME de Basse-Normandie ou de son représentant ;
- du Président de l'AGEFOS PME de Basse-Normandie ou de son représentant ;
- du Directeur de l'AGEFOS PME de Basse-Normandie ou de son représentant.

D'autres partenaires et représentants de l'Etat ou de la Région pourront être conviés, en tant que de besoin et avec l'accord des parties signataires, aux travaux du comité.

Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an, autant que nécessaire, afin d'évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'action régional, de définir de nouvelles actions à entreprendre et de faciliter leur déploiement.

A l'issue de l'accord-cadre, le bilan final sera établi. Les évaluations seront conduites sur la base d'indicateurs de résultats précisés dans les fiches actions jointes en annexe. Un bilan annuel d'activité sera réalisé chaque année. Les fiches action pourront être modifiées, supprimées et de nouvelles fiches ajoutées notamment du fait de la réforme territoriale et de la réunification de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie.

ARTICLE 5

DUREE DE L'ACCORD

Cet accord est conclu pour une durée de 5 ans. Il sera reconduit par tacite reconduction. Des avenants pourront modifier ou compléter cet accord.

Conclu, à Caen, le **18 MAI 2015**

Le Préfet de la Région Basse-Normandie,
Préfet du Calvados



Jean CHARBONNIAUD

Le Président de la Région
Basse-Normandie



Laurent BEAUVAIS

Le Président de l'AGEFOS PME



Frédéric JENOUDT

La Présidente de la CGPME



Stéphanie PAUZAT

FICHE ACTION N°1

Objectif

Concevoir ou mobiliser des outils nécessaires à la promotion du «Label Egalité» à destination des conseillers de l'AGEFOS PME et des entreprises.

Action

Mutualisation des outils existant en termes de promotion du label. Elaboration d'un outil si nécessaire.

Objectif

Capitalisation des outils existant à destination des entreprises.
Conception d'un outil de promotion du label.

Indicateur de résultat

Nombre d'entreprise ayant bénéficié de la promotion au label à partir de ces outils.

FICHE ACTION N°2

Objectifs

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'attention des organismes de formation prestataires et des partenaires de l'AGEFOS PME Basse-Normandie.
Développer une méthode de sensibilisation pour les organismes de formation partenaires de l'AGEFOS PME Basse-Normandie.

Action

Mise en place d'un module de formation à l'attention des organismes de formation prestataires et des partenaires de l'AGEFOS PME Basse-Normandie.

Objectif chiffré

45 personnes formées en 3 sessions de formation d'une journée.

Indicateur de résultat

Nombre de structures partenaires sensibilisées.

FICHE ACTION N°3

Objectif

Conseiller et accompagner la mise en oeuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

Action

Conseils sur l'Egalité professionnelle délivrés par les conseillers de l'AGEFOS PME.

Objectif chiffré

1 000 entreprises sensibilisées.

Indicateur de résultat

Nombre d'entreprises sensibilisées par an.

FICHE ACTION N°4

Objectif

Promouvoir le « Label Egalité » auprès des entreprises adhérentes de l'AGEFOS PME Basse-Normandie en lien avec l'Afnor.

Action

Accompagner les entreprises adhérentes de l'AGEFOS PME Basse-Normandie réceptives au label avec l'aide d'un prestataire si nécessaire sur l'opportunité de s'engager dans une démarche de labellisation.

Objectif chiffré

50 entreprises accompagnées.

Indicateur de résultat

Nombre d'entreprises accompagnées.

FICHE ACTION N°5

Objectif

Accompagner la démarche de labellisation des entreprises adhérentes de l'AGEFOS-PME Basse-Normandie par la formation.

Cette démarche incite à engager une négociation préalable d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes lorsque les conditions en termes de représentation du personnel et syndicales sont réunies dans l'entreprise.

Action

Accompagner et former les entreprises ayant décidé de s'engager dans une démarche de labellisation jusqu'à l'obtention du Label égalité.

Objectif chiffré

20 entreprises labellisées.

Indicateur de résultat

Nombre d'entreprises labellisées dans le cadre de cet accompagnement en région Basse-Normandie.

FICHE ACTION N°6

Objectif

Accompagner le développement de la formation professionnelle des femmes faiblement qualifiées au sein des TPE PME adhérentes à l'AGEFOS PME Basse-Normandie.

Action

Accompagner les entreprises et développer la formation des femmes faiblement qualifiées.

Objectifs chiffrés

Accompagner les entreprises pour former :

- 80 femmes la première année,
- 100 femmes la deuxième année,
- 150 femmes la troisième année,
- les objectifs chiffrés la quatrième et cinquième année seront déterminés au regard des résultats des trois années précédentes.

Indicateur de résultat

Nombre de femmes faiblement qualifiées formées.